

Nature de l'acte : 8.5

**DECISION N° 2024 65**

Mis en ligne le 03-05-2024.

Transmis le 03-05-2024....

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 30 septembre 2021 relative à l'adhésion de la ville de Lourdes à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RCES),

Considérant la volonté de la ville de Lourdes de déployer une politique en matière d'économie sociale et solidaire sur son territoire,

Considérant que l'association loi 1901 dénommée « Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire » (RCES), regroupant les communes, conseils départementaux et régionaux, à vocation à :

- promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire,
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projet, notamment par la mutualisation des expériences locales,
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes,
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Il est précisé que la cotisation annuelle au RCES s'élève à 330 euros.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De renouveler l'adhésion à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RCES) pour l'année 2024,

**ARTICLE 2** : D'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 330 euros pour l'année civile 2024,

**ARTICLE 3** : D'autoriser M le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

**ARTICLE 4** :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le



Thierry LAVIT,  
Le Maire